



# Compte rendu du Conseil d'Administration

## N°9 du 07 novembre 2019



**Etaient présents** : Michel Agruna, Bernadette Barrère, Eric Brana, Mélanie Bréthous, Céline Brettes, Jean-François Broquères, Bertrand Capuch, Thierry Caubet, Michel Décla, Sylvia Dertheil, Jean-Louis Deyris, Jean-Pierre Dupont, Fabienne Dutoya, Pierre Guichanné, Max Lacave, Patrice Larrosa, Céline Laffargue, Bernard Lesperon, Christophe Loubère, Ghislaine Lurbe, Bastien Moity, Laurent Montaud, Vincent Plassin, Romain Truchat, Franck Serve, Franck Hourmat, Nicolas Vergonzeanne, Christophe Dussau, Christophe Avignon.

**Etaient excusés** : Gilles Blaquière, Michel Raymond.

Franck Serve ouvre la séance à 19h30. Le secrétariat est assuré par Coralie Hué Locatelli.

### **Intervention de Mr Hourmat :**

Franck Serve accueille Mr Hourmat, directeur de la DDCSPP des Landes, venu sensibiliser le Conseil d'Administration de la FFCL et les représentants de l'association des acteurs sur le dossier URSSAF.

Il s'exprime ce soir en tant que représentant de Mr le Préfet des Landes qui a validé cette rencontre. Il devait également être accompagné de représentants de l'URSSAF qui n'ont malheureusement pas pu se libérer ce soir.

Il souhaite :

- préciser le rôle de l'état
- expliquer les règles qui doivent s'appliquer
- envisager comment la DDCSPP peut accompagner cette mise en place

Mr Hourmat confirme la volonté de l'état de poursuivre le dialogue même si à ce stade, la règle qui doit rentrer en application, est celle qui a été proposée à la FFCL par les services de l'URSSAF, à savoir le rattachement au régime des fédérations sportives plutôt que le régime général.

Cette proposition fait suite à la demande de dérogation portée par les élus et les représentants de l'état suite à la décision de 2017. Les représentants locaux continuent de soutenir la course landaise et sa spécificité.

Ces démarches de suppression des assiettes forfaitaires ont été initiées en 2015 par l'Etat. Mr Hourmat rappelle que la volonté du gouvernement est l'équité sociale et fiscale ainsi que la volonté de simplifier et harmoniser les assiettes forfaitaires.

C'est dans ce cadre là, que les fédérations sportives bénéficient d'un régime « sportif » et c'est pour cela que depuis 2018, il a été proposé à la FFCL de s'y rattacher de part la nature sportive de notre fédération (au lieu du régime général qui aurait été très défavorable à notre discipline).

Concernant le dispositif d'accompagnement, de nombreuses propositions ont été faites pour faciliter cette mise en place. Il a été conseillé cet été 2019, de se rapprocher de Profession Sport & Loisirs Landes, qui est l'organisme légitime dans le Département chargé de l'accompagnement des fédérations sportives. Le contact a été pris afin de tirer les conséquences.

Les simulations sont difficiles à réaliser car les flux financiers de notre sport sont très flous et ne permettent pas une vision claire et donc un calcul des retombées et conséquences fiscales.

Faute de ces éléments chiffrés, il est très difficile d'argumenter ou de relayer la demande de la FFCL d'aménager au mieux l'application de la règle et surtout mettre en place le dispositif.

A ce jour, les directives sont claires, la règle devra être appliquée au 01 janvier 2020. Nous sommes à J-45, il faut se demander si la course landaise est prête à basculer ?

Les pouvoirs locaux ont bien compris qu'il y a des grosses difficultés d'application mais des aides peuvent être proposées pour les accompagner. Cependant, sans la visibilité des données économiques, rien ne peut être envisagé.

Vincent Plassin prend la parole pour préciser que les acteurs de course landaise sont embauchés au jour le jour par différents « employeurs » (organisateur). De plus, les acteurs se battent actuellement pour les comités organisateurs qui pour la plupart ne gagnent pas d'argent sur les courses. Cela paraît très compliqué de demander à des organisateurs de perdre encore plus d'argent, sous le couvert de sauver notre tradition. Les acteurs estiment que le régime sportif n'est pas adapté à la course landaise.

Mr Hourmat précise que lorsqu'il y a une rémunération, il y a un lien contractuel, même si le lien de subordination est avec différents employeurs et non pas un seul. Une rémunération implique en France une imposition sociale et

fiscale. Le financement de la protection sociale en France est importante et les charges sociales ouvrent des droits, c'est à mettre en avant.

Il est conscient de la fragilité financière des clubs, cependant à l'heure actuelle, le manque de chiffres implique le manque de simulation. Il n'y a donc pas d'analyse possible à leur présenter. La question du surcoût mériterait d'être mieux analysée.

Cependant, il précise qu'au vu des premières simulations, trop vagues pour être présentées, les cotisations URSSAF seront inférieures dans le cadre des fédérations sportives, par rapport à celles appliquées actuellement. Ce sont les autres cotisations qui vont augmenter le coût pour les clubs (chômage, retraite, ...).

Il note également que le forfait des fédérations sportives est toujours mieux que le régime général.

Nicolas Vergonzeanne prend la parole en tant que membre de l'association des acteurs. Il remercie la présence de Mr Hourmat. Il précise qu'en 2017, l'inquiétude des acteurs a été signalée à la FFCL mais les acteurs n'ont pas été intégrés. Il ne comprend pas qu'à J-45, aucun estimatif n'ait été établi alors que cela fait 2 ans que le dossier est « travaillé par la FFCL avec les représentants de l'Etat. A ce jour, on n'a pas de chiffre ni de simulation. Il lui semble logique que la course landaise s'adapte à la fiscalité de tout le monde mais quelles seront les modalités et quel sera de coût de l'accompagnement proposé ?

Il y a des dispositions spécifiques à la mise en place de ce dispositif à notre sport et à ce jour, rien n'est clair :

- qu'en est-il du cumul de travail, notamment pour les fonctionnaires (1/5<sup>ème</sup> des acteurs) car aucun acteur ne peut vivre pleinement de son sport
- est-ce qu'un arrêt de course landaise impliquera un arrêt de travail ?

Les acteurs ont réussi à estimer par leurs moyens, sur les bases des données de 2019, que de nombreux clubs ne pourront pas assumer ces surcoûts qui avoisineraient les 30000 à 40000 € supplémentaires sur la saison.

Un collectif s'est formé car l'inquiétude est grande. Il y a une volonté forte du collectif pour trouver des solutions pour que la course landaise soit pérenne.

Mr Hourmat entend cette inquiétude mais il maintient que des éléments précis sont nécessaires pour avoir une évaluation claire. Le rôle de la FFCL reste prépondérant car elle est l'organe reconnu par les pouvoirs publics. A ce jour, elle n'a pas pu fournir de chiffres précis à ses partenaires pour réaliser ces estimatifs qui permettraient de voir clairement où nous allons.

Nicolas Vergonzeanne précise que la FFCL ne peut plus être l'organe unique de dialogue. La manifestation prévue et organisée par le collectif le 23 novembre a pour but de permettre aux personnes qui ne se sentent pas entendues de s'exprimer, dans une logique constructive et pour renouveler le dialogue. Le souci de base est le maintien de la discipline dans l'intérêt de tous.

Mr Hourmat précise que si la volonté est là de moderniser le dispositif d'imposition et de le mettre en accord avec la réalité, il sera possible de travailler ensemble pour sécuriser et pérenniser l'activité. Dans ce cadre là, on peut travailler avec les services de l'URSSAF et Profession Sport Landes qui sont compétents.

Vincent Plassin demande comment faire pour initier ce travail. Mr Hourmat propose d'envoyer un courrier à Mr le Préfet pour demander un rendez-vous avec les services concernés pour travailler. Il alerte cependant sur le risque de se retrouver dans le droit commun en prenant le risque de refuser le forfait des fédérations sportives.

Christophe Dussau rappelle que la course landaise n'est pas un sport mais une tradition, on ne peut pas remettre en cause la clarté de la fiscalité des acteurs. Michel Agruna pense que le mode de fonctionnement actuel n'est plus viable.

Mr Hourmat souhaite clarifier que la volonté de l'Etat n'est pas de voir disparaître la course landaise. Il rappelle que deux dérogations ont été accordées mais que la date butoir peut difficilement être de nouveau repoussée d'une année complète.

Afin de faire un retour précis au Préfet, il retient que ce soir il n'y a pas de contestation totale ni de demande d'exonération mais une inquiétude quant au manque d'informations suffisantes afin de mettre en place un dispositif au 01 janvier 2020. Il confirmera au Préfet que la FFCL et le collectif, sont disponibles pour travailler sérieusement ensemble sur des éléments précis mais peut être avec un temps complémentaires et d'adaptation nécessaire.

Fin d'intervention à 20h27.

### **Intervention du collectif :**

Suite à la réunion du mardi 29/10, le groupe de travail URSSAF de la FFCL a été élargi. Il a été décidé de créer un collectif qui s'est réuni en début de semaine et a adressé un courrier au Président de la FFCL.

Le courrier est lu au Conseil d'Administration.

#### « Lettre au Président de la Fédération Française de la Course Landaise

*Monsieur le Président,*

*Nous acteurs, ganaderos, Comités Régionaux, organisateurs, responsables de la Mutuelle des Toréros Landais, jeunes coursayres, responsables de l'Amicale des Clubs réunis aujourd'hui en collectif tenons à exprimer avec force notre profond attachement à la course landaise et notre réelle inquiétude quant à son avenir face aux nouvelles dispositions prévues par l'URSSAF et à la disparition de l'assiette forfaitaire en place depuis 1997.*

*La remise en cause d'un dispositif simple, lisible, transparent, peu onéreux dans sa mise en œuvre et ayant largement fait ses preuves quant à l'efficacité de son mode de perception, porte un coup fatal à l'économie générale de notre sport. Cette décision, mal adaptée au fonctionnement général de la Course Landaise et à ses spécificités, constitue à nos yeux une menace pour la pérennisation et l'avenir de ce sport très populaire dans une grande partie de la Gascogne. C'est notre héritage culturel et patrimonial, véritable vitrine de toute une région qui est en jeu.*

*Sur le plan économique, les premières simulations portant sur le prélèvement supplémentaire opéré sur les spectacles de compétition, déjà déficitaires pour la plupart, font apparaître a minima un surcoût de 7 à 10 %. Quand on connaît la difficulté pour de nombreux organisateurs de réunir la somme permettant l'organisation de la course annuelle, l'idée d'une telle augmentation laisse craindre le pire à savoir la mort programmée de notre tradition pour de nombreux comités. Quant aux grands événements (concours, championnats), vitrines de notre discipline, l'équilibre financier ne pourrait être atteint qu'avec une augmentation d'au moins un tiers du prix des billets d'entrée ce qui serait contraire à notre souci d'équité sociale et entraînerait à court terme leur abandon définitif.*

*Sur un plan plus administratif, l'obligation d'établir des fiches de paye pour les acteurs des courses (12 à 13 pour deux heures de spectacles) risque de se traduire par le découragement des petites structures organisatrices animées par des bénévoles qui ne disposent pas des compétences nécessaires pour le traitement administratif de ces dossiers.*

*En 1997, les pouvoirs publics ne s'y étaient pas trompés, qui avaient avec sagesse bien identifié ces difficultés, et retenu le principe de l'assiette forfaitaire.*

*Aujourd'hui, rassemblés en collectif, nous vous demandons de bien vouloir relayer auprès des autorités compétentes notre opposition catégorique à ces nouvelles dispositions que nous jugeons inacceptables car fatales pour la Course landaise.*

*Nous vous demandons Monsieur le Président de bien vouloir prendre attache auprès de ces autorités pour obtenir au plus vite des rendez-vous permettant à la fois d'exprimer notre point de vue et d'entamer une concertation que nous souhaitons fructueuse.*

*A ce jour, vous le savez, les acteurs ont décidé de suspendre toutes les courses et sont déterminés à inscrire leur mouvement dans la durée. En cette fin de saison, ces annulations de courses ont ôté à nos dernières fêtes, tout leur sens et toute leur âme.*

*L'inquiétude est grande pour tous ceux qui restent très attachés à cet art gascon que nous serons nombreux à soutenir lors de la manifestation du 23 novembre prochain. Nous souhaitons et espérons à ce sujet avoir le soutien de la Fédération.*

*Le mécontentement de l'ensemble des forces vives de la Course Landaise, représentées par notre collectif, doit être appréhendé à sa juste hauteur par les pouvoirs publics.*

*Aux fins de soutenir ces revendications, notre collectif vous demande, l'appui fédéral pour nos actions.*

*Bien respectueusement*

*Association des Acteurs de la Course Landaise, Association des Ganadéros Landais, Comité Régional Landes Béarn, Comité Régional de l'Armagnac, Amicale des Clubs des Amis de la Course Landaise, Mutuelle des Toréros Landais, Association des Jeunes Coursayres, Comité de Rédaction de la Cazérienne. »*

Franck Serve remercie le collectif pour ce courrier clair et précis.

Le président propose le vote suivant : Est-ce que le Conseil d'Administration accompagne oui ou non le collectif dans ces nouvelles démarches ?

⇒ Votants 23 = OUI 22 / NUL 1

⇒ Le Conseil d'Administration valide donc son entrée dans le collectif et l'accompagnement de son travail.

La FFCL participera à la réunion de samedi à Mugron. Elle portera la parole du collectif en tant qu'organe représentatif auprès des autorités.

Concernant le collectif, il est composé de 9 composantes. Pour constituer le groupe de travail, il faut que chaque composante nomme 2 représentants. Franck Serve souhaiterait que de ce groupe de travail, 4 personnes soient nommées comme porte parole pour représenter le collectif, notamment lors des futurs rendez-vous.

Franck Serve propose que ce soit le secrétariat de la FFCL qui s'occupent de rédiger les courriers suivants :

- A l'attention de toutes les composantes du collectif, un courrier leur demandant de nommer 2 représentants maximum. Ce courrier est validé par tous, une réponse est demandée pour samedi. Une réunion de travail sera organisée le 13 novembre à 20h à la FFCL.
- A l'attention de Mr le Préfet, un courrier lui transmettant le manifeste lu ce soir et lui précisant que la FFCL se joint au collectif et fait la demande d'un rendez-vous.
- Suite à la réunion du 13 novembre, un communiqué de presse à l'attention des médias devra être mis en place.

Il faut maintenant réussir la manifestation du 23 novembre, la réflexion à mener est : comment amener du monde ? Comment mobiliser les comités pour qu'ils soient présents ? Les modalités d'organisation seront discutées par le groupe de travail le 13 novembre.

Plusieurs idées de contacts : Yves Harte, les politiques pour qu'ils viennent ce jour-là, les musiques, les clubs... Il faut également être présents et communiquer pour la manifestation sur les gros événements à venir sur Mont de Marsan et Dax.

Il faudrait que des représentants du collectif soient présents lors des Assemblées Générales des comités régionaux pour faire le point sur le dossier.

Christophe Dussau informe que le 08 novembre, au Conseil Départemental du Gers, une motion sera lue par des conseillers départementaux. Elle sera ensuite remontée à l'Assemblée Nationale.

Fin d'intervention à 21h45

### **Intervention de Laurent Martinez :**

Suite à l'annonce de l'arrêt d'Elodie Poulitou au poste de directrice, Laurent Martinez souhaite prendre le relais et propose sa candidature pour le poste de directeur.

Il lui a été demandé de présenter ce soir ses objectifs. L'encadrement de l'école taurine souhaite avant toute chose garder les mêmes axes de développement mis en place depuis des années, en mettant l'accent sur le placement en piste, surtout pour les élèves de 2ème année.

Il propose les objectifs suivants supplémentaires :

- Travailler en étroite collaboration avec l'école de l'arbitrage :
  - o Faire des échanges avec l'école de l'arbitrage, par groupe, afin de leur faire connaître le rôle de juré et la notation
  - o Mettre en place un trophée de l'avenir : le règlement sera à mettre en place avec le corps arbitral et la section sportive. Les jurés stagiaires noteront les courses de l'avenir. Cela permettra de débriefer ensemble les courses sur la notation et sur la piste.
- Communiquer et faire connaître l'école taurine :
  - o Démarcher les clubs pour avoir plus de courses de l'avenir
  - o Promouvoir grâce à des flyers à distribuer dans les écoles, collèges et lycées
- Passer 1 journée dans les ganadérias pour connaître le travail avec le bétail
- Entraînements physiques le vendredi soir au lieu du dimanche, 1<sup>ère</sup> séance le 22/11.
- Entraînements face aux vaches : en jean ou survêtements pour protéger les pantalons blancs. Par contre, lorsque la tenue sera portée, elle devra être impeccable.
- 2 réunions de début et de fin de saison avec les parents chaque année
- Le directeur demande à ce que le plastron soit obligatoire pour les filles de l'école taurine
- Création d'un groupe sur les réseaux sociaux pour faire le suivi de la saison et faciliter l'échange d'informations.

- Rechercher des partenaires pour l'habillement et le matériel des jeunes

Projets extérieurs pour la cohésion du groupe :

- Echange avec les jeunes sapeurs pompiers
- Participer au Moun Ride
- Sortie en montagne
- Séances de piscine pour la cohésion de groupe

La cohésion sera essentielle avec les jeunes et l'encadrement de l'école taurine.

Concernant l'encadrement :

- Jérémy Lafitte (écarteur) et Louis Ansolabehere (sauteur) pourraient rejoindre le staff
- Régis Sonnes pourrait intervenir pour parler de la préparation physique et la préparation aux compétitions
- Tout moniteur de l'école taurine se devra d'avoir une conduite exemplaire et montrer de la cohésion envers l'encadrement.
- Tout conflit avec les parents devra être réglé avec le directeur et la commission sportive si besoin.
- Dans la mesure du possible, un moniteur sera présent sur les courses où se produisent les élèves de l'école taurine.
- Les moniteurs contre piste devront avoir avec eux tous les dossiers des élèves (notamment médicaux), ils seront déposés à l'infirmerie avant la course et récupérés à la fin afin que le docteur de service puisse y avoir accès.
- Aucune sanction ou décision envers un élève ne sera prise sans la concertation de l'intégralité de l'encadrement.

Jean-François Broquères demande à ce que le directeur vienne une fois par an pour présenter le bilan et faire le projet pour l'année à venir.

Subventions à l'école taurine :

- Club Taurin du Pays Dacquois : 50 €
- CRLB renouvelle son soutien financier à l'école taurine à hauteur de 1000 €.
- Mr Philippe Bouneau renouvelle son soutien à hauteur de 1200 €

Le président fédéral remercie ces 3 partenaires pour leur soutien et leur fidélité à l'école taurine.

Fin d'intervention à 22h15.

Franck Serve propose au vote du Conseil d'Administration la nomination de Laurent Martinez au poste de directeur :

- ⇒ Votants 23 : Oui 22 / 1 Abstention
- ⇒ Laurent Martinez est nommé au poste de directeur pour 2020, il fera un bilan de son année de direction du Conseil d'Administration de novembre 2020.

Le compte rendu du Conseil d'Administration n°8 du 10 octobre 2019 est adopté à l'unanimité après 2 modifications.

## **1. Section sportive**

Point sur la saison 2019 : La réunion de bilan avec le corps arbitral s'est déroulée le 31 octobre, la saison s'est dans l'ensemble bien passée. Michel Agruna demande à ce que le règlement des challenges soit retravaillé en commission avec les ganaderos pour la saison 2020.

Projet pour la saison 2020 : Un débriefing va être organisé sur le championnat des secondes pour organiser l'édition 2020. Un travail va être mené sur le championnat des jeunes pour l'édition 2020 qui se fera sur le territoire du Comité Régional de l'Armagnac. Une réunion de travail avec la commission sportive va être organisée avant la fin de l'année pour préparer la saison 2020.

Inscriptions école taurine : 3 nouvelles inscriptions ont été enregistrées pour des entraîneurs. Ce seront les entraîneurs des ganaderias qui se chargeront de former les jeunes avec bien sûr les conseils des moniteurs.

Les entraînements de préparation physique commenceront le 22 novembre.

Le karting est en cours de réparation et sera opérationnel pour les séances d'entraînements. Les entraînements et les préparations physiques se feront le vendredi soir.

Les courriers ont été envoyés aux ganaderos retenus pour les séances de vaches avec les différentes dates des entraînements. Le planning est quasiment finalisé.

## 2. Section Administrative

### a. Point au 10/10/19

<b>Licenciés</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>07/11/2019</b>
Ganaderos 1ère catégorie	4	4
Ecarteurs	32	30
Sauteurs	8	8
Cordiers	4	4
Entraîneurs	8	8
<b>Licences de 1ère catégorie</b>	<b>56</b>	<b>54</b>
Ganaderos 2nde catégorie	9	9
Ecarteurs	69	72
Sauteurs	13	10
Cordiers	11	9
Entraîneurs	28	28
Vachers	32	37
<b>Licences de Seconde catégorie</b>	<b>162</b>	<b>165</b>
<b>Licence 1 jour</b>	<b>10</b>	<b>6</b>
<b>Licence 5 courses</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Juniors	2	6
Elèves 1ère année	7	7
Elèves 2/3ème année	4	7
Moniteurs Ecole Taurine	4	5
<b>Licences Ecole Taurine</b>	<b>17</b>	<b>25</b>
Cartes jeunes	154	171
Corps arbitral	32	31
Conseil d'administration et Bureau d'honneur	34	33
Licences Clubs	1 652	1 594
Débisaires	17	17
Presse	23	24
Toreros Honoraires	84	84
Anciens Toréros	10	9
<b>Autres</b>	<b>2 006</b>	<b>1 963</b>

<b>Spectacles</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>07/11/2019</b>
Armagnac	50	50
Landes Béarn	164	161
Hors Zone	14	18
<b>Nombre de clubs affiliés</b>	<b>228</b>	<b>229</b>
Courses Challenge Landes Béarn	61	64
Courses Challenge Armagnac	31	30
Epreuves Fédérales	4	5
Concours de 1ère catégorie	6	6
Concours de seconde catégorie	3	4
Courses hors compétition	22	17
Festivals	27	38
Courses de promotion	38	35

Courses de secondes	55	58
Courses Mixtes	169	143
Courses de l'avenir	4	3
Entraînements Ecole Taurine	13	14
Bienfaisance	1	5
Intervaches	62	72
Démonstrations	39	38
Entraînements	22	17
Encierros	10	9
<b>Nombres de spectacles déclarés</b>	<b>567</b>	<b>558</b>
<b>Nombre de taureaux sorties déclarées</b>	<b>36</b>	<b>31</b>

Un mail a été envoyé par l'association Maripose pour demander le remboursement des cotisations FFCL en raison de l'annulation de la présentation de la cuadrilla Dargelos suite au mouvement de grève des acteurs.

Fabienne Dutoya propose que pour les cas à venir similaire, cela soit fait de même

- ⇒ Compte tenu que nous sommes dans un cas exceptionnel de force majeure, Fabienne Dutoya propose le remboursement de la cotisation de déclaration de course.
- ⇒ Le Conseil d'Administration valide le remboursement à l'unanimité ainsi que pour les demandes similaires de clubs à venir, touchées par ces annulations de courses en cette fin de saison.

### **3. Section formation**

Suite à la dernière rencontre avec les sauteurs, la grille de pointage des sauts a été adaptée à leurs demandes. Ce sont des changements minimes mais qui répondent à leurs attentes.

### **4. Section financière**

#### **Championnat de France**

RECETTES = 77 888 € TTC (80 320 € en 2018)

2868 entrées (3 004 entrées)

DEPENSES = 46 609 € HT

**Résultat de 30 056 € HT**

La Sainte Cécile de Doazit a très bien animé cette épreuve. Le conseil d'administration les remercie pour la qualité de leur prestation musicale. Un courrier de remerciement a déjà été envoyé par le président au nom du Conseil d'Administration dans la semaine qui a suivi le championnat.

### **5. Section Communication**

La Cazérienne : Le n°179 va sortir mi-décembre avec un dossier spécial URSSAF qui traitera de l'avancement du dossier notamment jusqu'à la manifestation du 23/11.

### **6. Questions diverses**

#### **Assemblée générale**

Contrairement à ce qui a été voté lors du dernier Conseil d'Administration et en concertation avec le responsable de Castelnau Rivière Basse, l'Assemblée Générale de la FFCL du 08/02/20 se fera dans les Landes, au vu du contexte actuel.

Le Conseil d'Administration procède au vote

- ⇒ Votants 23 : Oui 21 / 2 Abstentions

Un courrier officiel va être envoyé au Club Taurin de Castelnau Rivière Basse.

### Maison de la course landaise.

Franck Serve fait le point sur l'avancement du dossier de la Maison de la Course Landaise.

Il présente l'avancement des appels d'offre qui ont été lancés. Concernant l'étude de sol, 2 propositions ont été reçues et sont présentées au Conseil d'Administration qui retient celle d'Ingésol.

Une rencontre avec Charles Dayot et Joël Bonnet concernant le soutien de la commune de Saint-Pierre-du-Mont et de l'agglomération du Marsan est prévue prochainement en présence de Max Lacave et Jean-François Broquères.

### Patrimoine Culturel Immatériel

La fiche d'inventaire de la course landaise a été envoyée au ministère pour être proposée en commission en fin d'année afin que la Course Landaise soit inscrite à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel landais pour 2020.

Elle est en cours de relecture par les services du ministère avant enregistrement.

### Budget participatif citoyen landais

Le Conseil départemental des Landes a mis en place cette année le budget participatif citoyen qui permet aux Landais de décider de l'utilisation de 1,5 M€.

Pour cette 1ère édition, 959 idées ont été déposées, 367 sont éligibles dont 38 déposées par des jeunes.

La campagne de vote est ouverte du 1er au 30 novembre 2019. Il n'est possible de voter qu'une seule fois, en ligne ou en mairie et pour trois projets distincts.

1 clef USB comprenant 1 kit de communication nous a été remis mardi soir afin d'aider les porteurs de projet à faire la communication sur les réseaux sociaux ou de façon classique.

Les deux projets portés par la FFCL ont été retenus.

**N° 6808 : MODERNISER LA FORMATION DES ACTEURS DE LA COURSE LANDAISE :** Le projet consiste à participer à la formation de tous les acteurs de course landaise qui permettra d'améliorer la qualité des spectacles. Dans le cadre de l'école taurine de la FFCL, il s'agit d'acheter du matériel de formation. Plus spécifiquement, il s'agit de concevoir un mannequin télécommandé que l'on pourrait installer dans des arènes couvertes qui se déplacerait latéralement et verticalement grâce à un système de poulie sur rail et qui servirait notamment à la formation des hommes en blanc.

**N° 6809 : DES TOTEMS POUR PROMOUVOIR LA COURSE LANDAISE :** Le projet consiste à implanter 15 à 20 totems « Vous êtes en Terre de Course Landaise ! » sur des lieux stratégiques (axes routiers départementaux et autres). La conception des totems sera proposée à l'école de design de Mont-de-Marsan. L'implantation de ces panneaux participera activement à la valorisation du territoire et de ses atouts, du sport, du tourisme, de la culture landaise. Les totems seront bien évidemment à l'effigie de la course landaise.

Un projet porté par l'Association des Jeunes Coursayre a été retenu dans le cadre de projet jeunes :

**N° 6807 : APPLICATION MOBILE « LE COURSAIRE » :** L'Association des Jeunes Coursayres souhaite faire connaître la course landaise aux jeunes, faire la promotion du territoire, créer du lien social en collaboration avec la FFCL. Dans cet objectif, elle veut concevoir une application mobile gratuite « Le Coursayre » qui inclura l'agenda des courses landaises, les résultats sportifs, les actualités fédérales et des institutions de la course landaise, des propositions de covoiturage pour assister aux courses avec la plateforme « Taxi Coursayre ».

L'utilisation de l'application est vouée à être simple (tout âge) sur la base de l'intelligence artificielle et disponible sur App Store et Android. Le passionné y trouvera, grâce à cet outil numérique, une base d'informations créant du lien social, attirant la jeunesse, tout en valorisant le territoire. L'utilisateur pourra bénéficier via cette application du « Taxi Coursayre », plateforme permettant des co-voiturages pour se rendre aux courses landaises. De ce fait, les passionnés, toutes générations confondues, pourront optimiser et faciliter l'accès aux arènes.

Cette application sera un atout indispensable à notre art gascon à l'époque où le numérique occupe une place importante dans le sport.

Prochain Conseil d'Administration le jeudi 05 décembre 2019 à 20h à la FFCL.